

VILLE DE NOUMEA

POLE VIE LOCALE

N° 2017/734

813
P

DIRECTION DE LA CULTURE, DU
PATRIMOINE ET DU
RAYONNEMENT

TR/MOV/SD

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions aux associations à caractère culturel pour l'année 2017

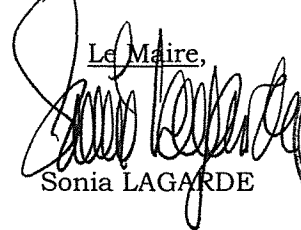
P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les subventions sollicitées par les différentes associations dont les activités culturelles ou festives participent activement à la vie de la cité et que la Commune estime opportun de soutenir financièrement. La stratégie d'attribution a été fixée par délibération du conseil municipal n° 2015/768 du 23 juin 2015. La liste de ces subventions est détaillée dans le tableau ci-annexé.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de ces subventions et d'habiliter le Maire à signer les conventions définissant les obligations des associations.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 19 octobre 2017

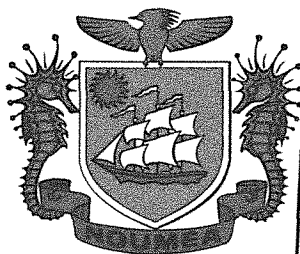
Le Maire,

Sonia LAGARDE



DEMANDES DE SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL RETENUES

Budget annuel subvention de fonctionnement 2017	:	123 012 000 F
Budget déjà attribué pour 2017	:	122 190 000 F
Reliquat budget 2017	:	822 000 F
Proposition d'attribution	:	822 000 F
Disponible après proposition	:	0 F

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2016	COMMENTAIRES	PROPOSITION
ASSOCIATION CRIS POUR HABITER EXILS Pdte : Olivia DUCHESNE	2009	Développement des activités de pratique artistique à l'espace <i>Le Domaine</i> à Tuband	1 500 000 F	6 474 000 F	Etat/MAC : 1 000 000 F Gouvernement : 1 500 000 F Province Sud : 500 000 F	1 000 000 F	Favorable	772 000 F
ASSOCIATION ALTERNANT ECOLE DE GESTION ET DE COMMERCE Pdt : Romain VASSILEV	2015	Organisation du gala le 22 septembre 2017 au Château Royal	50 000 F	3 200 000 F	Province Sud : 100 000 F	70 000 F Bureau des Elèves	Favorable	50 000 F
TOTAUX			1 550 000 F	9 674 000 F				822 000 F



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
30.10.2017

DATE D'AFFICHAGE
07.11.2017

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Gaël YANNO
Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle LAFLEUR
M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
M.	Tristan DERYCKE	Mme	Sonia BACKES
Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jean-Claude BRIAULT
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Félicia BALLANGER
M.	Pierre FAIRBANK	M.	Jonas TAOFIFENUA
Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Francine BEYNEY
M.	Mathieu OUANEMA	M.	Charles ERIC
M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
conseillers en exercice	: 53	M.	Marc ZEISEL	Mme	Laurène CASSAGNE
		Mme	Sabine KAGY	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 42	M.	Christophe OBLED	M.	Gilles UKEIWE
Nombre de votants	: 51	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
(9 procurations)		Mme	Germaine NEWEDOU		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/873

autorisant le versement de subventions à divers groupements et associations à caractère culturel pour l'année 2017

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 NOV. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/198 du 14 mars 2017 relative au budget principal primitif 2017 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/734 du 19 octobre 2017,

La Commission de la Culture, du Patrimoine et des Echanges Culturels entendue en séance du 26 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 822.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 "Charges de gestion courante", pour être versé aux associations suivantes :

ASSOCIATION CRIS POUR HABITER EXILS (Développement des activités de pratique artistique à l'espace <i>Le Domaine</i> à Tuband)	772.000 F
ASSOCIATION ALTERNANT – ECOLE DE GESTION ET DE COMMERCE (Organisation du gala le 22 septembre 2017 au Château Royal)	50.000 F

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer avec l'ensemble de ces associations les conventions de partenariat correspondantes.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

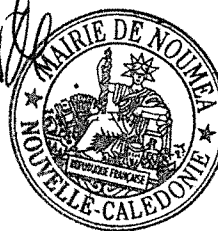
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 NOV. 2017

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 15 NOV. 2017

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

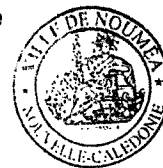
SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.C.P.R.	-	1
SGL	-	1
AFFICHAGE	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 16 NOV. 2017
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et ~~le~~ publié le 17 NOV. 2017
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances